



109^{ème} Salon de l'Ecole Française

Exposition d'Art Contemporain

Du mardi 10 décembre au dimanche 15 décembre 2024

au Carré à la Farine

Place du marché Notre-Dame, rue de la Paroisse

78000 Versailles

RÈGLEMENT 2024

Article 1 – Conditions :

Le salon est ouvert à tous les artistes professionnels et amateurs de talent résidant en France ou à l'étranger souhaitant exposer et ayant **réglé leur cotisation annuelle de 50 €** à l'association Salon de l'Ecole Française. Cette cotisation vous rend membre de l'association et contribue à son développement. La cotisation doit être réglée **avant le 30 septembre 2024**.

Article 2 – Format et nombre d'œuvres admises :

Pour les peintures, photographies ou sculptures : 1, 2 ou 3 oeuvres selon les conditions suivantes :

- Une oeuvre format jusqu'au 80 F/P/M
- Ou deux œuvres : une œuvre jusqu'au 50 F/P/M plus une jusqu'au 20F/P/M ou une carrée 60 x 60
- Ou deux œuvres : une œuvre carrée 80 /90/100 plus une jusqu'au 20F/P/M ou une carrée 60 x 60
- Trois œuvres : jusqu'au 20 F/P/M ou trois carrées jusqu'au 60 x 60

Article 3 – Envoi des photos des oeuvres avec le bulletin d'inscription :

avant le 30 septembre

Important : la résolution de vos photos doit être de qualité Haute Définition (330 dpi) format JPG.

Les photos de vos œuvres seront examinées par le Jury d'exposition qui se prononcera sur leur qualité artistique et créative, et sur leur conformité au règlement.

Toutes copies, imitations et toutes tendances obscènes seront refusées.

La décision du jury est sans appel.

La sélection sera connue autour du 20 octobre. En cas de refus, il ne sera procédé à aucun remboursement de la cotisation.

Article 4 – Droits d'inscription et d'accrochage.

Le règlement de la cotisation de 50 € conditionne votre inscription et doit être effectué avant le 30 septembre 2024. Au-delà de cette date les inscriptions seront closes.

Le nombre d'œuvres sélectionnées vous sera envoyé par mail et

Le droit d'accrochage sera à régler avant le 25 octobre par virement de préférence.

(référence du paiement : ACCROCHAGE 2024)

- Pour une œuvre exposée : 50 €
- Deux œuvres exposées : 100 €
- Trois œuvres exposées : 130 €

L'installation et l'accrochage seront faits exclusivement par l'équipe de l'association du SEF



Article 5 - Dépôt des oeuvres lundi 9 décembre et retrait dimanche 15 décembre

Les œuvres admises devront être identiques, en tous points, aux œuvres sélectionnées

Les socles pour les sculptures sont mis à disposition par le Carré à la Farine.

Les oeuvres devront **impérativement** être déposées

- **Pour les peintures et photos**, le lundi 9 décembre de **9h à 11h**
- **Pour les sculptures**, le lundi 9 décembre de **13h à 15h**

Retrait de l'ensemble le **dimanche 15 décembre entre 18h et 20h.**

Article 6 – Ouverture du salon au public

Le salon est ouvert au public du mardi 10 au dimanche 15 décembre de 11 h à 18 h

Vernissage le samedi 14 décembre de 15h à 19h

Article 7 – Participation lors de vente d'une œuvre.

Par œuvre vendue, l'artiste versera un don à l'association Salon de l'Ecole Française d'un montant de :

10% sur la vente d'une sculpture

15% sur la vente d'une peinture ou d'une photo.

Article 8 – Assurances

L'association Salon de l'Ecole Française n'étant pas couverte par une assurance, celle-ci ne pourra pas être tenue responsable des risques de transport, d'exposition, de manipulations, de dégradations et de vols. Il est recommandé aux exposants de contracter une assurance personnelle.

Article 9 – Mise à jour du site internet du Salon de l'Ecole Française.

Pour les artistes dont les œuvres ont été sélectionnées au prochain Salon 2024 :

Ils bénéficieront gratuitement d'un encart sur le site avec leur photo, un petit texte de présentation de leur travail, et la photo d'une de leurs œuvres.

Il leur sera demandé photos et texte en même temps que le droit d'accrochage.

Article 10 - Acceptation du règlement.

La participation en tant qu'exposant au Salon de l'Ecole Française implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou annuler la présente manifestation sans préavis et sans avoir à les justifier.

Article 11– Droit à l'image

Chaque exposant s'engage à ne pas demander au Salon de l'Ecole Française des droits de reproduction.

L'association du Salon de l'Ecole Française se réserve le droit d'utiliser pour sa propre communication (supports papier ou numérique) sans droit d'auteur, toutes les informations fournies par les artistes exposants, qui les acceptent.



109^{ème} Salon de l'Ecole Française

Exposition d'Art Contemporain

Bulletin d'inscription 2024

La cotisation est de 50 €, cette adhésion à l'association SEF vous permet de **participer à la sélection** du prochain Salon. Pour vous inscrire :

→ **Ce bulletin d'inscription, rempli, daté et signé, ainsi que les trois photos de vos oeuvres sont à envoyer PAR MAIL avant :**

le **30 septembre 2024** à : salonecolefrancaise@gmail.com

→ **La cotisation de 50 € est à régler avant le 30 septembre :**

Par virement bancaire : **Crédit Mutuel** : IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8063 9800 0218 6530 184
BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A

Référence du paiement : **COTISATION 2024**

Ou à défaut par chèque à l'ordre de Salon de l'Ecole Française
à envoyer à : **M. Daniel Convenant 24 avenue de Paris 78000 Versailles**

COTISATION 2024 : 50 €		
Par virement bancaire du (date) :		
Par chèque : Banque	N°	Date :
Nom :	Prénom :	
N° Siret :	N° URSSAF	
Adresse postale :		
Tél :	E-mail :	
Site :	Nom d'artiste :	

ŒUVRES PROPOSÉES À L'EXPOSITION 2024				
	Titre de l'œuvre	Technique	Format	Prix de vente
1				
2				
3				

Je soussigné(e).....déclare d'avoir pris connaissance du règlement 2024 de l'exposition du Salon de l'Ecole Française et en accepte les termes sans aucune réserve.

Fait à :..... Date :.....

Signature :